



FRANSABANK
EL DJAZAÏR SPA

Revue presse

Du 01 au 31 Décembre 2016

APS – 01/12/2016

Une série de mesures pour l'organisation et la relance du marché de change
1/2



Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé jeudi à Alger, que la Banque d'Algérie a arrêté une série de mesures pour règlementer le marché de change des devises et relancer les bureaux de change en Algérie.

M. Sellal qui répondait à une question orale d'un membre de l'Assemblée populaire nationale (APN) lue par la ministre des Relations avec le parlement, Ghania Eddalia, a rappelé les mesures réglementaires visant à organiser le marché de change des devises notamment en ce qui a trait à la création de bureaux de change.

Il a indiqué à ce propos, que la Banque d'Algérie jouait un rôle "primordial" dans ce domaine en veillant à orienter et contrôler les opérations de répartition des crédits et à gérer les engagements financiers vis-à-vis de l'étranger en sus de la régulation du marché de change dans le but de réunir les meilleures conditions à une croissance rapide de l'économie et la réalisation de la stabilité monétaire aux plans interne et externe.

Il a souligné également le contenu du règlement n°95-08 de la Banque centrale en date du 23 décembre 1995, relatif au marché de change et en vertu duquel a été créé le marché interbancaire où interviennent les institutions financières, les banques et les médiateurs agréés chargés de fixer les tarifs de change.

D'autre part, le Premier ministre a précisé que le système de convertibilité du dinar actuel a été mis en place "de manière progressive en veillant à l'évolution de la situation financière extérieure du pays et, en particulier la balance des paiements externes".

S'agissant des lignes directrices prévues par la Banque d'Algérie et relatives aux opérations de convertibilité du dinar pour ce qui est des allocations à l'éducation, la santé et les voyages au profit des familles, celles-ci "ont tenu compte de la situation de la balance des paiements externes".

APS – 01/12/2016

Une série de mesures pour l'organisation et la relance du marché de change
Suite 2/2



Concernant les critères à prendre en considération lors de l'application de ces orientations, M. Sellal a souligné l'impact de la balance des paiements externes et le recul des cours du pétrole sur l'irréalisation de la convertibilité actuelle du dinar au profit des familles".

L'Algérie a adopté les dispositions de l'article 8 du statut du Fonds monétaire international (FMI) en finalisant la convertibilité en cours du dinar, a-t-il poursuivi.

Pour ce qui est de la création des bureaux de change, 46 agréments ont été accordés dont 6 bureaux seulement étaient opérationnels sur le marché et 40 ont été retirés dont 13 sur demande des bénéficiaires. 27 ont été annulés car n'ayant pas entamé leurs activités.

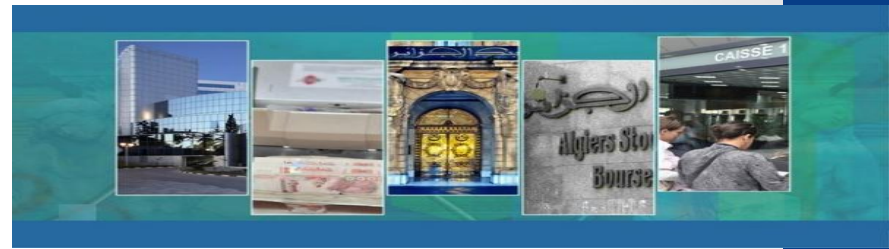
Il n'a pas manqué de faire remarquer en outre, que le manque d'intérêt des investisseurs quant à la création des bureaux de change s'expliquait en premier lieu, par la petite marge bénéficiaire notamment à la lumière du recul de l'offre de la devise forte par les non résidents en raison de la baisse du volume de l'activité touristique du pays.

En vue de surmonter cette situation, le Premier ministre a insisté sur l'initiative du Conseil de la Monnaie et du crédit en mars 2016, liée à l'adoption d'un nouveau règlement modifiant et complétant le règlement 95-08.

Ce dernier "a permis de fixer de manière claire le statut de ces bureaux, leurs prérogatives tout en élargissant leur intervention en matière d'opérations de change", a-t-il enfin ajouté.

APS – 03/12/2016

Banques publiques: Vers la création de filiales à l'étranger



Le ministre des Finances Hadji BABA-AMMI a indiqué samedi à Alger que son département ministériel étudiait actuellement la possibilité d'ouvrir des filiales des banques publiques nationales à l'étranger notamment en Afrique.

"Il y a une étude au niveau du ministère pour examiner l'ouverture des filiales des banques algériennes à l'étranger notamment dans les pays africains", a déclaré M. BABA-AMMI à la presse en marge du forum africain d'investissements et d'affaires.

Il s'agit principalement des banques publiques qui auront dans le futur des filiales dans les pays africains, a-t-il ajouté.

M. BABA-AMMI a aussi rappelé que l'Algérie avait bénéficié récemment d'un prêt d'un (1) milliard de dollars de la Banque africaine de développement (BAD).

LIBERTE – 11/12/2016

Les banques appelées à faire preuve de souplesse

Les banques sont appelées à faire preuve d'imagination, de souplesse et à se défaire d'une bureaucratie incommode. Elles doivent s'impliquer sérieusement dans le développement des activités d'entreprises à l'international.

C'est l'appel lancé par des opérateurs économiques dont le président de la Fédération algérienne de l'agroalimentaire, Abdelwahab Ziani, à la faveur du Forum africain d'investissements et d'affaires tenu la semaine dernière à Alger.

M. Ziani connaît l'Afrique pour y avoir pris pied depuis plusieurs années. Il rentrait d'ailleurs d'un voyage au Sénégal où il avait participé à une exposition dédiée à l'agroalimentaire.

Quand on lui parle d'exportation vers le continent noir, il répond : "Les entreprises algériennes sont en mesure d'y placer leurs produits et les vendre facilement, pour peu qu'on leur apporte l'accompagnement logistique et financier nécessaire. Et là, il y a matière à discussion." Pour le président de la Fédération algérienne de l'agroalimentaire à la Cipa, le financement posait et pose encore de sérieux problèmes aux chefs d'entreprise qui ont l'ambition d'aller chercher des profits à l'international. "Les banques doivent nous aider à travailler, à nous mettre à l'aise. Et elles ont tout à gagner en s'impliquant dans ce processus, parce qu'elles gagnent de l'argent, et qu'elles nous en font gagner aussi", recommande-t-il. "Certes, poursuit-il, certains obstacles tels que le délai de rapatriement de l'argent des biens expédiés ont été levés." Mais, ajoute-t-il, "il reste beaucoup à faire". Il y a quelques jours, de nouvelles mesures destinées à encourager davantage les exportations hors hydrocarbures ont été adoptées par le Conseil de la monnaie et du crédit. Et c'est dans ce cadre qu'a été consacré le principe du paiement au comptant ou à crédit d'une opération d'exportation et que le délai de rapatriement a été allongé. Ce délai est ainsi passé de 120 jours à 180 puis à 360 jours. Il devrait être expressément transcrit dans le contrat commercial liant un opérateur algérien à un étranger. M. Ziani s'est dit satisfait de ces changements, expliquant que, de manière générale, l'exportateur peut récupérer son argent dans un délai n'excédant pas soixante jours. Néanmoins, note-t-il, il doit s'entourer d'assurance et de garantie, car, en cas de pépin, ce délai de 360 jours nous fournira de la marge. Il ajoute que les banques n'auront rien à craindre, mais beaucoup à gagner, d'autant plus qu'il existe une assurance crédit à l'exportation, une soupape de garantie. L'assurance crédit échoit à la Cagex, un organisme régi par une législation élaborée à la faveur de la libéralisation du commerce extérieur. La Cagex est chargée, entre autres, du risque commercial, rappelle le président de la Fédération algérienne de l'agroalimentaire. Le risque commercial se produit lorsque l'acheteur ne s'est pas acquitté de sa dette, qu'il s'agisse de personne morale ou physique, et que le non-paiement n'est pas dû à l'inexécution des clauses et conditions du contrat par l'assuré mais provient d'une carence ou de l'insolvabilité de l'acheteur. Il est utile de noter que le contrat d'assurance crédit à l'exportation ne peut couvrir les risques politiques, de catastrophe et de non-transfert que si le risque commercial est simultanément assuré

El Watan – 12/12/2016

La bataille du e-paiement peut commencer - 1/3



Après les clients des banques, ceux d'Algérie Poste (AP) peuvent aujourd'hui se joindre à la dynamique du paiement en ligne lancée au mois d'octobre. AP a mis en œuvre sa propre plate-forme, indépendamment de celle utilisée par le réseau bancaire. Réunis, les deux systèmes doivent permettre de générer des transactions de paiement en ligne pour environ 8 à 9 millions de porteurs de carte, théoriquement.

Selon les chiffres disponibles, on estime, en effet, à 1,4 million les détenteurs de cartes CIB, délivrées par les banques, et entre 6 à 7 les porteurs de cartes délivrées par Algérie Poste.

Ces dernières, qui étaient déjà en vigueur, seront progressivement remplacées par de nouvelles cartes, aux normes EMV, destinées à permettre non seulement le retrait d'argent et le paiement à travers des TPE (terminaux de paiement électronique), mais aussi et surtout le paiement en ligne des factures d'eau, d'électricité et de téléphone. Algérie Poste devrait commencer à les distribuer à partir de la semaine prochaine. L'entreprise publique entend en distribuer par moins de 5 millions dans une première phase et 10 millions dans une seconde phase à l'échéance du premier semestre 2017, avec l'objectif d'arriver à réaliser 1 million de cartes par mois. La migration totale des anciennes cartes vers les nouvelles devrait intervenir vers juin 2017

Avec 19 millions de comptes CCP gérés en 2015 (chiffre ARPT), Algérie Poste a de la marge, surtout quand on sait que pour l'heure le paiement en ligne ne bénéficie pas de l'interbancaire.

En d'autres termes, les détenteurs de la carte d'Algérie Poste ne peuvent pas l'utiliser pour payer sur la plate-forme des banques et vice versa. La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Imane Houda Feraoun, a assuré néanmoins que cette interconnexion «va arriver», sans donner d'échéance précise.

Pour l'heure, le paiement électronique lancé en octobre dernier au profit des détenteurs de cartes CIB évolue doucement.

El Watan – 12/12/2016

La bataille du e-paiement peut commencer - Suite 2/3



Crescendo

«Ca monte crescendo», nous a affirmé le président de l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), Boualem Djebbar. Selon lui, «1 million de mots de passe ont été distribués», depuis le début de l'opération. Ces mots de passe servent, rappelons-le, à utiliser la carte CIB pour le paiement en ligne. Une source proche du groupement GIE Monétique, l'organe en charge de la régulation et du développement de la monétique, parle quant à elle de «500 000 à 600 000 mots de passe distribués et entre 60 à 70 transactions par jour». Un responsable de la monétique au sein d'une banque privée évoque pour sa part une forte demande sur les cartes. «Nous avons réalisé en novembre plus que ce nous avons réalisé pendant toute l'année», nous dit-il. Le nombre de cartes distribuées depuis octobre «a été multiplié par dix», précise-t-il encore

Concurrence

L'engouement existe donc et pourra s'accélérer avec l'entrée en lice d'Algérie Poste. Quand les banques lançaient leur paiement en ligne, AP n'était pas de la partie. A l'époque, on affirmait que ses cartes n'étaient pas aux normes, et précisément la norme EMV, qui est un gage de sécurité.

Aujourd'hui, ses cartes sont aux normes et selon des responsables d'Algérie Poste, l'intégration des deux plates-formes serait en cours. Mais d'ici là, la concurrence risque de faire rage. Algérie Poste compte actuellement 5 fois plus de porteurs de cartes que l'ensemble du réseau bancaire, bien qu'il faille attendre quelques mois pour que les 6 millions de cartes actuelles soient remplacées par celles destinées au paiement en ligne.

Le fait qu'Algérie Poste évolue en solo pourrait, au vu de son potentiel de clients «créer quelques grincements de dents au niveau des banques», estime Younes Grar, expert en TIC et ancien conseiller auprès du ministère des MPTIC. «Avec 6 millions de cartes au départ et 18 millions de porteurs potentiels, si l'opération qu'Algérie Poste vient de lancer est un succès, elle risque de ratisser large et les banques de se retrouver sur la touche», explique-t-il. Et certains banquiers ne manquent pas d'omettre de le souligner. «Le problème, c'est qu'Algérie Poste a un fichier porteur de 6 millions de cartes et a lancé sa propre plate-forme de paiement», commente un responsable de la monétique au sein d'une banque privée. «L'idéal est d'avoir une interbancaire. Force est de constater que pour le moment, ce n'est pas encore le cas.»

El Watan – 12/12/2016

La bataille du e-paiement peut commencer - Suite 3/3



Le ministre délégué à l'Economie numérique, Mouatassem Boudiaf, avait déclaré quand il était à la tête du groupement GIE Monétique que le but «n'est pas seulement de distribuer des cartes de paiement et d'installer des TPE, mais l'objectif est d'arriver à générer des transactions».

Le groupement en question identifie comme l'une de ses missions «la mise en place d'une monétique nationale complètement interbancaire en associant Algérie Poste». Pour le moment, l'interbancaire n'est pas à son maximum. «Quand il y a de l'interbancaire, les réseaux ne peuvent pas se concurrencer.

Ce sont les domiciliations bancaires qui se concurrencent», explique une source bancaire. Sur la voie du e-paiement, la poste et les banques ont pris des chemins différents et pour l'heure se présentent plus comme des concurrents que des partenaires. Mais pour certains observateurs, ce n'est pas plus mal. «En monétique, il faut faire du volume pour que les gens s'approprient la carte et l'utilisent quel que soit le lieu».

L'essentiel est de dépasser la première phase, qui consiste à «délivrer le maximum de cartes au maximum de citoyens, peu importe la plate-forme». Le problème pour ce banquier n'est pas tant l'absence d'interbancaire pour l'instant, mais le fait que les promoteurs du e-paiement aient sauté une étape importante.

«Certes, on réalise le paiement à distance, mais la phase la plus juteuse, ce n'est pas les grands facturiers, c'est le paiement au niveau du commerçant. Or sur cet aspect, on n'a pas fait beaucoup de choses, alors que c'est la phase qui permet de massifier le paiement électronique». Une phase qui ne dépend pas uniquement d'une volonté politique mais également des commerçants et des clients eux-mêmes. Sur près de 3000 TPE installées, à peine 200 génèrent des transactions. La culture du cash, le poids de l'informel, la crainte de la traçabilité, sont autant de facteurs de blocage. Mais pour combien de temps encore

APS – 14/12/2016

Impôts: lancement de la télé déclaration et de télépaiement pour les grandes entreprises



La Direction générale des impôts (DGI) lancera la semaine prochaine le système de télédéclaration et de télépaiement des impôts et taxes pour les opérateurs économiques relevant de la Direction des grandes entreprises (DGE), apprend-on mercredi auprès de la DGI.

Un portail de téléprocédures, appelé "Jibayatic" (ta fiscalité), sera ainsi mis à la disposition de cette catégorie d'opérateurs, et ce, dans le cadre du programme de modernisation, élaboré par le ministère des Finances, visant l'amélioration de la relation numérique avec les contribuables.

[Le portail Jibayatic \(www.jibayatic.dz\)](http://www.jibayatic.dz) est un espace privé et sécurisé où plusieurs services seront offerts, indique la DGI.

Il s'agit essentiellement de l'accès aux données d'identification, de la saisie assistée d'une déclaration d'impôts avec calcul automatique et choix d'options sous forme de listes déroulantes et d'une meilleure traçabilité et maîtrise des échanges avec l'administration fiscale grâce à un suivi précis des déclarations envoyées.

En vue de vulgariser ce mode de déclaration et de paiement, une cérémonie de lancement officiel du portail Jibayatic aura lieu dimanche prochain au siège du ministère des Finances en présence des opérateurs économiques relevant de la DGE.